

Front de défense des non-syndiqué.e.s

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Salaire minimum à 15,75 \$: une augmentation déconnectée des besoins des travailleuses et travailleurs

Montréal, le 31 janvier 2024 – Plus tôt aujourd'hui, le ministre du Travail, M. Jean Boulet, annonçait que la prochaine hausse du salaire minimum sera de 0,50 \$, le faisant ainsi passer de 15,25 \$ à 15,75 \$ dès le 1^{er} mai. Or, le Front de défense des non-syndiqué.e.s (FDNS) dénonce cette augmentation nettement insuffisante qui démontre, encore une fois, que le gouvernement du Québec se préoccupe trop peu des travailleuses et des travailleurs en situation de précarité et/ou de pauvreté.

Une hausse insultante pour les personnes vivant au salaire minimum

Dans son annonce, le ministre du Travail explique cette hausse « en raison de l'incertitude économique », tout en vantant les efforts déployés par son gouvernement dans les années passées pour « protéger la population contre l'inflation ».

Alors que la pénurie de main-d'œuvre et la vitalité du marché du travail perdurent malgré le ralentissement économique induit par l'augmentation des taux d'intérêts, il est consternant que le ministre Boulet se préoccupe plus du sort des employeurs que du bien-être des travailleuses et des travailleurs québécois.es. Ce dernier justifie une si faible augmentation en prétextant le risque de fermeture de commerce, alors que les études empiriques démentent clairement cette menace. Pourtant, les travailleuses et les travailleurs n'ont pas à s'imposer des sacrifices, à hypothéquer leur santé physique et mentale ou à subir le stress d'avoir à choisir entre le dentiste ou le loyer afin de permettre à des entreprises de faire des profits.

Cette augmentation de 0,50 \$ sur le salaire n'aura un impact que de 12 \$ de plus par chèque de paye après l'impôt et les cotisations. Cela représente une augmentation de 1,3 % du revenu disponible des travailleuses et des travailleurs les plus pauvres; rien pour les aider à affronter l'inflation qui frappe, entre autres, l'épicerie (8,3 %) et les loyers (5,8 %).

Ainsi, cette décision du gouvernement envoie un message très clair aux quelques 200 000 travailleuses et travailleurs vivant au salaire minimum: le travail à temps plein est loin d'être une garantie pour sortir de la pauvreté.

Une véritable sortie de la pauvreté

Depuis longtemps, nombreuses sont les organisations qui revendiquent un salaire minimum pouvant véritablement sortir les travailleuses et les travailleurs de la pauvreté.

Bien qu'il n'existe pas d'indicateur officiel de sortie de pauvreté, deux seuils peuvent être utilisés à titre indicatif: la Mesure de faible revenu (60 % du revenu médian) et le Revenu viable, calculé annuellement par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). En 2023, ces seuils étaient respectivement de 33 700 \$ et 32 252 \$ après l'impôt et les transferts pour les personnes seules. Avec un revenu disponible de 25 615 \$, le nouveau salaire minimum annoncé aujourd'hui est nettement en deçà du niveau nécessaire pour garantir une protection contre la pauvreté à celles et ceux qui travaillent à temps plein.

De son propre aveu, François Legault reconnaissait, en décembre 2022, qu'il était difficile de vivre dignement au Québec avec un salaire horaire de 18 \$. Le FDNS s'explique donc mal comment le gouvernement du Québec peut croire qu'un salaire minimum à 15,75 \$ l'heure est approprié et suffisant pour vivre décemment. Entre les intérêts des employeurs et la lutte à la pauvreté des travailleuses et travailleurs, le gouvernement confirme encore une fois qu'il est l'allié des premiers.

- 30 -

Renseignements

Vincent Chevarie
Membre du conseil d'administration, Front de défense des non-syndiqué.e.s
514 270-7863 poste 25
vchevarie@aubasdelechelle.ca

Pierre-Antoine Harvey
Membre du conseil d'administration, Front de défense des non-syndiqué.e.s
514 356-8888 poste 2247
harvey.pierre-antoine@lacsq.org

À propos

Fondé en 1977, le Front de défense des non-syndiqué.e.s (FDNS) est une coalition large qui regroupe des organisations communautaires et syndicales et qui a comme mission de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs non-syndiqué.e.s. Depuis sa fondation, le FDNS constitue un acteur majeur dans la lutte pour un salaire minimum décent au Québec.